



Monsieur  
Grégory D'Andrès  
Député  
Route de l'Ousse 4  
3971 Chermignon-Haut

Date 25 SEP. 2017

### Les débordements économiques du Rhône

Monsieur le député,

En date du 7 juin 2017, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil une question écrite par laquelle vous invitez le Conseil d'Etat à se prononcer sur « Les débordements économiques du Rhône ». D'entente avec le Conseil d'Etat, nous pouvons répondre comme il suit à votre question.

Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) a mis en consultation cet été l'avant-projet de loi sur le financement de la 3e correction du Rhône (LFinR3). Cette loi précise la participation des communes et des tiers notamment. Elle est en consultation jusqu'à fin septembre et sera présentée cet hiver au Grand Conseil.

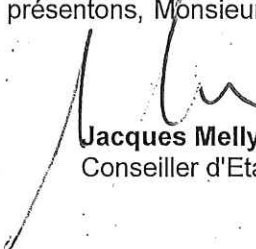
Cet avant-projet de loi reprend la proposition de la commission Rhodanique composée essentiellement de députés et prévoit 5% de participation pour les communes et 3,75 % de participation des grands propriétaires de bienfonds.

Cet avant-projet de loi ne prévoit pas de contribution par les assurances. Par contre celles-ci devraient effectivement diminuer leurs primes pour les entreprises et particuliers une fois le risque d'inondation supprimé grâce à la réalisation de R3.

Concernant l'appel à contribution des propriétaires fonciers qui bénéficient d'une plus-value suite à la protection contre les crues du Rhône, ils sont effectivement appelés à contribution si leur bénéfice est significatif. Le mécanisme et les critères sont fixés dans l'avant-projet de LFinR3.

En conclusion, nous pouvons dire que les différentes questions posées trouvent leur réponse dans le projet de loi qui sera prochainement soumis à cette assemblée. Cette base légale permettra non seulement d'entériner le décret de financement sur R3 adopté par le peuple en juin 2015 mais aussi de préciser les critères et règles pour l'appel à contribution des communes et propriétaires fonciers bénéficiant d'une plus-value significative, comme le propose le texte de l'intervention.

En vous remerciant de votre question, nous vous présentons, Monsieur le député, nos salutations distinguées.

  
Jacques Melly  
Conseiller d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil  
Service parlementaire